

FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE B0-B1(v)-B2(v)-BR-BC - Recyclage 1.5 jour - Présentiel

Formation préalable à l'habilitation électrique s'appuyant sur les dispositions du Code du travail et, plus particulièrement, sur les articles R.4544-9 et R.4544-10, ainsi que sur les règles techniques contenues dans la norme NF-C18-510.

Référence : HE-B0-B1V-B2V-BR-BC-R-1.5J-P

Durée : 10h30 (1.5 j) **Modalité :** Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : nous consulter

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur un matériel électrique ou une partie d'installation de faible étendue
- Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique
- Travaux sur les ouvrages et installations électriques
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation

Prérequis

- **Avoir suivi une formation initiale ou recyclage de la même catégorie depuis moins de 3 ans (présenter son titre d'habilitation en cours de validité le jour de la formation)**

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation ou d'un ouvrage (armoire, local, sur un chantier ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du bon interlocuteur
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique



SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de **LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de **TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET: 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1

- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape
- Réaliser une intervention BT générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPI

Contenu de la formation

- MODULE R1 – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience :
 - Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles
 - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
 - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
 - Evaluation du risque électrique
- MODULE R2 – Recyclage, thèmes spécifiques B0 H0 HOV (exécutant et chargé de chantier) :
 - Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
 - Habilitation indice 0 : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention
 - Documents : type et utilisation (pour chargé de uniquement)
 - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
 - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
 - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- MODULE R4 – Recyclage, thèmes spécifiques aux autres symboles :
 - Zones d'environnement et leurs limites
 - Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention
 - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
 - Protection collective : mesures, équipements et signalisation
 - Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
 - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
 - Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
 - Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...
 - Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
 - Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité)
 - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e qualifié.e dans la catégorie des habilitations correspondantes

Moyens pédagogiques et techniques

SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de **LYON** : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - Agence de **TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET : 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI et son nécessaire de prise de note
- EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- EN INTRA : mise à disposition d'un espace et/ou matériel dédié(s) à la pratique et aux épreuves de test
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Réussir épreuve théorique (QCM) & épreuve pratique en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Attestation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation

